



# ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

## Le Monde

### Budget 2027 : rejeté en commission, le projet de loi de finances arrive dans le chaudron de l'Assemblée nationale

***Le texte, examiné dans l'Hémicycle à partir de mardi, doit permettre de tenir jusqu'à l'élection présidentielle sans crise de la dette. Mais nul ne sait s'il pourra être adopté, ni quand. En cas de blocage, Sébastien Lecornu n'exclut plus de recourir à des ordonnances.***

Roulements de tambours. Mardi 13 octobre, à 15 heures, la présidente (Renaissance) de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, va une fois de plus traverser l'immense salle des pas perdus du Palais-Bourbon, saluer les gardes républicains formant autour d'elle une double haie d'honneur et pénétrer dans l'Hémicycle. Une séance de questions au gouvernement, le vote définitif de deux propositions de loi, et débutera la grande séquence annuelle au cœur des missions du Parlement : l'examen du budget. Au programme, soixante-dix jours de débat pour fixer les impôts de l'année suivante et en déterminer l'emploi.

Beaucoup de tambours, puis, en principe, des centaines d'heures de discussion ponctuées d'envolées lyriques et de noms d'oiseaux. Tout cela pour quoi ? Pas grand-chose, sans doute. Pour 2027, le projet de loi de finances proposé aux parlementaires paraît minimaliste. Malgré ses 89 articles, il ne comporte aucune réforme

majeure. Il ne doit réduire que faiblement l'énorme déficit public, qui refluerait de 5,4 % à 5 % du produit intérieur brut, la cible qui était déjà celle pour 2026 et que le premier ministre, Sébastien Lecornu, pense à présent rater. Pas de quoi revenir sous la barre des 3 % prévue par les règles européennes, ni enrayer l'augmentation vertigineuse de la dette.

Surtout, rien ne dit que le texte sera adopté, compte tenu de l'absence de majorité à l'Assemblée nationale et de l'approche de l'élection présidentielle, qui risque d'empêcher tout compromis entre la gauche et la droite. En commission des finances, le projet a déjà été rejeté, vendredi 9 octobre, de façon sévère : 31 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions. « Seuls certains membres du groupe Ensemble pour la République ont voté pour et le groupe Les Démocrates s'est abstenu, tous les autres (y compris le reste du bloc central) ont voté contre », relève avec satisfaction Eric

Coquerel, le président (La France insoumise, LFI) de la commission.

Jugeant le projet inacceptable en l'état, les députés socialistes ont déposé une motion de rejet préalable, qui pourrait stopper la discussion avant même son démarrage. Comme LFI, le Rassemblement national (RN) et Les Ecologistes, le Parti socialiste (PS) fait aussi planer la menace d'une motion de censure au cours des débats. Un avertissement important, dans la mesure où ce sont des accords noués avec le PS qui ont permis aux gouvernements de faire adopter leurs deux derniers budgets.

### **Un budget « réversible »**

Face à cette menace, Sébastien Lecornu n'exclut plus de recourir à des ordonnances pour faire passer son projet, quitte à être renversé dès le lendemain par une motion de censure. S'il faut choisir entre la promulgation d'un budget et le maintien du gouvernement, « on choisira le budget », assure le ministre de l'économie et des finances, Roland Lescure. Ce serait une première sous la V<sup>e</sup> République.

Pas sûr non plus que l'objectif de baisse du déficit sera respecté. En commission, les députés ont voté des amendements pour réduire d'environ 10 milliards d'euros les recettes fiscales et supprimer l'article liminaire, celui qui fixe l'effort de redressement des comptes. La gauche, afin de dénoncer le « saccage des services publics et de la Sécurité sociale ». L'extrême droite, pour rejeter une politique qui réduit trop peu le déficit, « tout en demandant de nouveaux efforts aux contribuables ». Roland Lescure a beau assurer que les 5 % de déficit constituent un objectif non négociable – « c'est pas 5,1 %, c'est pas 5,2 % » –, les députés ne l'entendront pas forcément ainsi.

L'examen en commission a prouvé leur volonté de modifier le texte en profondeur. Quelque 1 554 amendements avaient été déposés sur la seule première partie, consacrée aux recettes, et 211 ont été adoptés. Des retouches provenant d'un peu tous les bords, et votées parfois grâce à des alliances entre opposants de gauche et de droite. C'est ainsi que la baisse de l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficie une partie des retraités a été retoquée grâce aux voix du RN, d'Horizons, du parti Les Républicains et de LFI.

En commission, la gauche a aussi obtenu la création d'une taxe sur l'utilisation des yachts de luxe et des navires de croisière, d'une autre sur les billets de train des lignes ouvertes à la concurrence, et la multiplication par cinq de la taxe sur les géants du numérique. Les députés ont toutefois supprimé un article qui prévoyait de doubler la TVA sur les abonnements à Canal+. La fiscalité des holdings et des grandes entreprises a parallèlement été durcie, mais les propositions de réforme du pacte Dutreil, la niche fiscale préférée des grandes familles capitalistes, ont été écartées.

Rien de tout cela n'est définitif. Mardi, l'examen en séance publique doit repartir de la version initiale du gouvernement. Mais même s'il est adopté en maintenant la cible de 5 %, le budget ne devrait guère être appliqué plus que quelques mois. Un budget rectificatif est attendu après l'élection présidentielle de 2027 et les élections législatives qui devraient suivre. Sébastien Lecornu a lui-même présenté son budget comme « réversible », c'est-à-dire modifiable facilement par le nouveau pouvoir.

### **Eviter un emballement**

« A six mois de la présidentielle, ce budget a pour vraie fonction de tenir jusqu'en avril 2027, analyse Julien Pellefigue, avocat associé chez Deloitte. C'est un projet qui ne prévoit qu'un petit effort budgétaire, ne traite aucun des sujets majeurs, comme l'adaptation de la France au changement climatique, et laisse le travail aux prochains gouvernements. » En cela, ce budget se conforme parfaitement à la norme, souligne-t-il : partout dans le monde, « les ajustements ont lieu soit au début d'un mandat, quand un gouvernement dispose d'une majorité et d'un capital politique intact, soit à l'occasion d'une crise. Aucune de ces conditions n'est réunie ».

A Matignon et à Bercy, on touche du bois pour que cela reste le cas. C'est-à-dire pour que la crise de la dette qui couve depuis des semaines ne devienne pas aiguë. En trois mois, le taux d'intérêt exigé par les investisseurs qui prêtent de l'argent à la France a bondi de 25 %. Il frôle désormais 5 % par an pour les obligations remboursables à dix ans, du jamais-vu depuis 2002. Les professionnels se montrent de plus en plus inquiets à l'égard de la France, considérée comme un pays surendetté, incapable de tenir

parole et de se réformer pour redresser ses comptes. Le maillon faible de la zone euro.

« Nous ne sommes pas en crise financière, mais, à l'évidence, la situation est très préoccupante », a reconnu le ministre des comptes publics, David Amiel, samedi 10 octobre, sur France Inter. C'est pourquoi le gouvernement tient tant à faire adopter un budget, même un peu fade. Il s'agit avant tout de montrer aux marchés financiers que la France reprend le chemin d'une baisse du déficit, afin d'éviter un emballement des taux d'intérêt.

L'ampleur des difficultés françaises est telle qu'« un échec », c'est-à-dire l'absence d'un budget, « pourrait avoir des conséquences désastreuses », a mis en garde Federico Barriga-Salazar, l'un des responsables de l'agence de notation Fitch, interrogé par Bloomberg. Comme le résume Julien Pellefigue, de Deloitte : « Il y a peu à dire sur le budget. Le vrai sujet qui est derrière, c'est la dette. »

Denis Cosnard



**FIERS DE NOS MISSIONS,  
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



[fo.finances@orange.fr](mailto:fo.finances@orange.fr)



**FINANCESFO.FR**

# Challenge<sup>s</sup>

## Crise brutale, taux d'intérêt étouffants... Comment peut se finir la crise de la dette publique en France ?

***Avec des taux d'intérêt proches de 5 % et une défiance croissante des investisseurs, la France s'enfonce dans une dangereuse crise de la dette. Entre rupture de financement, asphyxie économique et recours à la BCE, trois scénarios se dessinent. Aucun n'est rassurant.***

Le taux d'intérêt à 10 ans sur la dette de l'État français est passé de 3,52 % début janvier 2026 à près de 5 % aujourd'hui. Sur la même période, l'écart de taux d'intérêt à 10 ans entre la France et l'Allemagne est passé de 71 à 140 points de base (1,4 point de pourcentage). De plus, la volatilité des taux d'intérêt à long terme et de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne est devenue très forte : en quelques jours, l'écart de taux d'intérêt à 10 ans est monté à 160 points de base au début du mois d'octobre, avant de redescendre à 125 points de base, puis de remonter à 140 points de base. Cela reflète un changement dans la nature des intervenants sur le marché de la dette publique française : il s'agit de moins en moins d'investisseurs institutionnels ayant un horizon de long terme et de plus en plus de *hedge funds* spéculatifs.

On doit donc se demander comment pourrait se terminer cette crise de la dette publique en France. Trois scénarios sont envisageables.

### **Et si la France ne pouvait plus emprunter sur les marchés**

Dans le premier scénario, les difficultés de financement du Trésor français s'aggravent au point qu'à un certain stade, le Trésor ne peut plus lever sur les marchés financiers les sommes nécessaires au financement du déficit et au refinancement des emprunts arrivant à échéance. Cette situation forcerait l'adoption en urgence d'un plan de réduction du déficit public, avec des coupes dans les dépenses publiques et des hausses d'impôts. Elle s'accompagnerait d'une très forte hausse des taux d'intérêt à long terme, puisqu'il faudrait

compenser, pour les investisseurs, le risque de défaut sur la dette publique.

On est aujourd'hui encore loin de cette situation catastrophique puisque, lors de la dernière adjudication d'OAT (obligations assimilables du Trésor), le taux de couverture (c'est-à-dire le ratio entre le volume demandé par les investisseurs et le volume émis par le Trésor) variait entre 2 et 3 selon les maturités. Mais on ne peut pas exclure une évolution vers une crise grave si les politiques budgétaires menées ne permettent pas de redresser sensiblement le déficit public.

Dans le deuxième scénario, les investisseurs institutionnels de long terme (assureurs, fonds de pension) sont à nouveau attirés par la dette souveraine française, puisque son rendement est devenu élevé. Si le taux d'intérêt à long terme monte nettement au-dessus de 5 %, ce scénario devient plausible. Il n'apparaîtrait alors aucun problème de financement du déficit public, mais le niveau élevé, quoique stabilisé, des taux d'intérêt étoufferait l'économie. L'investissement des entreprises et l'investissement dans le logement chuteraient, la croissance du PIB resterait durablement quasi nulle et l'insuffisance des recettes fiscales ne permettrait pas de réduire le déficit public, donc de sortir de cet équilibre néfaste.

### **La France irait-elle jusqu'à demander l'aide de la BCE ?**

Enfin, le troisième scénario est celui dans lequel la France demande l'aide de la BCE et de l'Union européenne pour se financer. La BCE pourrait mettre en œuvre le *Transmission*

*Protection Instrument* (TPI) et acheter une quantité importante de dette française sur le marché secondaire, sous réserve du respect des critères d'éligibilité, notamment budgétaires. Pour l'instant, la France rejette l'idée de demander de l'aide et, compte tenu de la proximité des échéances électorales, un engagement du gouvernement aurait une valeur limitée.

Au total, si l'on exclut ce scénario « infamant », dans lequel la France sollicite le soutien des autres pays européens, il reste le scénario d'une crise brutale de financement et celui d'un étouffement de l'économie. Cette perspective n'est pas encourageante.

Patrick Artus



**FIERS DE NOS MISSIONS,  
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



[fo.finances@orange.fr](mailto:fo.finances@orange.fr)



**FINANCESFO.FR**

## Gel des retraites, hausse du coût du travail : le plan du gouvernement pour redresser la Sécu dans le viseur des députés

***Les députés commencent ce lundi en commission l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Les mesures mises sur la table pour augmenter les recettes ou limiter les dépenses sont attaquées de toutes parts.***

Le tour de chauffe s'annonce éprouvant. A partir de ce lundi, les députés vont examiner le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 en commission. Signe que la copie du gouvernement risque d'être lacérée, plus de 1.600 amendements ont été déposés par les parlementaires. Les débats promettent d'être aussi nourris qu'électriques sur le gel de pensions et la hausse du coût du travail mis sur la table par l'exécutif.

« Ce PLFSS, finalement, ce n'est pas loin d'être la saison 2 du musée des horreurs », a fustigé la députée socialiste, Sandrine Runel, lors de l'audition des ministres chargés du budget de la Sécu. « Il n'y a rien à sauver là-dedans [...] nous vous censurerons », a prévenu d'emblée Hadrien Clouet, de La France insoumise. « Le gouvernement fait encore payer les Français » a estimé, à l'autre bout du spectre, la députée du Rassemblement national (RN) Joëlle Melin.

### **Suppression de la sous-indexation**

Au coeur des critiques des oppositions figure la proposition du gouvernement de ne pas revaloriser les pensions en fonction de l'inflation. Censée dégager près de 4 milliards d'euros pour les finances publiques, cette mesure est l'un des principaux leviers identifiés par le gouvernement pour ramener le déficit de la Sécu en dessous de 13 milliards d'euros en 2027 (contre près de 22 milliards d'euros à la fin de cette année). L'exécutif promet de revaloriser les pensions les plus basses.

Mais alors que le retour en force de l'inflation pèse sur le pouvoir d'achat des Français, la perspective d'un gel d'une partie des pensions

crispe à gauche comme à droite. La plupart des groupes politiques (hormis ceux du bloc central) ont ainsi déposé des amendements de suppression de l'article du projet de loi prévoyant de laisser la main à l'exécutif pour geler - ou du moins ne pas augmenter à hauteur de l'inflation - les pensions supérieures à 1.260 euros.

### **Le PS plaide une hausse de CSG**

« Les retraités ne sauraient être une variable d'ajustement des comptes sociaux », défendent les députés de la Droite Républicaine (LR). La mise en garde est la même du côté du RN, qui critique par ailleurs le fait qu'en cherchant à agir par décret le gouvernement réclame un « chèque en blanc ». Pour les socialistes, freiner la hausse des pensions n'est « pas pertinent ». Ils préconisent plutôt de taxer les patrimoines les plus élevés ou de revoir le niveau de CSG applicable aux retraités les plus aisés.

« Les retraités représentent 25 % de la population et la contribution qui leur est demandée pèse environ 10 % de l'effort global, et ce alors que les dépenses de retraite constituent la moitié de la dépense sociale », a plaidé la semaine dernière, le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou. Pour mettre à contribution les retraités, le gouvernement a aussi prévu de rogner leur abattement de 10 % à l'impôt sur les revenus dans le projet de loi de finances.

Ce coup de rabot a d'ores et déjà été retoqué par les députés examinant le PLF en commission. Difficile d'imaginer que leurs homologues spécialistes des finances sociales se montrent plus intraitables vis-à-vis des

retraités. D'autant que l'examen en commission, qui débute, n'est que le tour de chauffe de la course de fond qu'est l'adoption du budget.

Parmi les autres mesures cruciales pour l'exécutif figure le coup de rabot sur les exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises. Après avoir gelé le barème des allègements de cotisations sociales dès cet été pour limiter le dérapage des finances publiques, le gouvernement a proposé de revoir le mode de calcul des allègements généraux en prenant désormais en compte les primes d'intéressement et de participation versées aux salariés. De quoi dégager 3,7 milliards d'euros pour la Sécu.

### **Multiplication des amendements LFI sur les allègements**

Sans surprise, cette proposition, très critiquée par les représentants des entreprises, se retrouve attaquée par le « bloc central ». « Il s'agira surtout d'une hausse du coût du travail, qui frappera en priorité ceux qui ont choisi d'associer leurs salariés aux résultats de l'entreprise », écrivent les députés Horizons,

en défense d'un amendement de suppression de la réforme proposée.

« Il n'est pas acceptable d'augmenter une nouvelle fois le coût du travail pour les entreprises », taclent les députés de Droite Républicaine plaidant également la suppression. Le RN rejette aussi l'élargissement de l'assiette des exonérations proposé.

De l'autre côté de l'Hémicycle, les socialistes disent soutenir « la philosophie globale » de la réforme des allègements généraux sur la table mais se montrent encore plus exigeants en réclamant que les primes de partage de la valeur (ex primes Macron) soient intégrées dans le calcul des exonérations.

La France Insoumise, qui a multiplié les amendements sur les allègements généraux, suggère, quant à elle, de repousser les curseurs encore plus loin qu'envisagé par le gouvernement en réservant les exonérations de cotisations aux salaires inférieurs à 2 SMIC (contre 3 aujourd'hui).

**Solenn Poullennec**



**FIERS DE NOS MISSIONS,  
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



**fo.finances@orange.fr**



**FINANCESFO.FR**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE  

